

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de MASSAT

Communauté de Communes Couserans Pyrénées

PNR des Pyrénées Ariégeoises

Contrat Cadre

2021



REDMI NOTE 8T
AI QUAD CAMERA



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de l'Ariège représenté par Christine TEQUI, sa Présidente

La Commune de Massat représenté par Michel LOUBET, son Maire

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées représentée par Jean Noël VIGNEAU, son Président

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises représenté par Kamel CHIBLI, son Président,

Le CAUE de l'Ariège, représenté par Karine ORUS-DULAC, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° CP/2021-AVR/11.08 de la Commission Permanente du 16 avril 2021 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Massat,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n° CP/2018-DEC/11.11 de la Commission Permanente du 7 décembre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat territorial du Couserans pour la période 2018 – 2021.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du XXXXXXX,

Vu la délibération de la Commune de Massat en date du ,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en date du XXXXX,

Vu la délibération n° 90 2020 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises en date du 4 septembre 2020

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

Cette nouvelle politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- Est ciblée :
 - En direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - Vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Ariège, la Commune de Massat, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le PNR des Pyrénées Ariègeoises et le CAUE 09 en y associant : services de l'Etat et les chambres consulaires.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Massat vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

Notre projet global de valorisation du centre-bourgs, doit permettre un aménagement alliant à la fois esthétique et fonctionnalité au service de l'ensemble des usagers y compris les plus fragiles.

Présentation de la Commune de Massat et de son territoire

La vallée de Massat



Massat est éloigné de la principale ville du Couserans, Saint Girons, de 30 km par la route départementale par la remontée des gorges de l'Arac.

Même si la remontée des gorges de l'Arac, sur plus de dix kilomètres, ne présente, de nos jours, aucune difficulté majeure, ce parcours montre ce que fut jadis l'isolement géographique de la Haute vallée.

Plusieurs cols routiers permettent d'atteindre différentes localités hors de la vallée de l'Arac (col de Port, col de Caougnous vers Foix/Tarascon, et col du Sarailé vers Oust/Ercé, Port de Lers vers Auzat, col d'Agnes vers Aulus). Certains cols sont fermés en grande partie en saison hivernale.

Massat est limitrophe de trois communes de faible population situées dans la haute vallée de l'Arac : Biert, Bousсенac, Le Port.



Massat fait partie de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées et du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

La commune de Massat centralise au sein de la vallée les principaux services, publics et privés, et commerces nécessaires au maintien et à l'accueil de la population.

Population de Massat recensée par l'INSEE

Population au 1^{er} janvier 2018 : 694

Population au 1^{er} janvier 2021 : 734 dû à une augmentation des ménages

A noter qu'après avoir vu sa population diminuer dans les années 2000, le processus s'est inversé et Massat fait actuellement face à une demande importante d'installation de ménages.

Avec une population de plus de 730 habitants, Massat, de nos jours, garde un rôle central dans un territoire rural à faible densité démographique.

Offre de mobilité vers saint giron

La ligne régulière 457 : 1 aller-retour par jour vers St-Giron en période scolaire, au tarif unique de 2€ depuis le 1^{er} septembre 2020.

Le transport à la demande (TAD) : 4-5 allers-retours par semaine vers St-Giron sont proposés sur réservation, ainsi qu'1-2 allers-retours pour les communes de la vallée vers Massat desservant notamment la maison de santé (arrêt de la ligne régulière 457) et le marché (arrêt sur la place de l'église).

Le dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce : l'arrêt est mutualisé avec celui de l'arrêt d'autocar. La pratique de l'autostop est déjà existante sur le territoire. Ce dispositif vise donc à conforter son utilisation en sécurisant les usagers par le système d'inscription et de validation des arrêts (bonne visibilité de l'autostoppeur, arrêt en sécurité pour le conducteur).

Caractéristique de la population

Les montagnes ariégeoises, après avoir été désertées par les paysans dans les années 60, ont laissé la place à de nombreux nouveaux arrivants en quête d'une autre manière de vivre, loin du consumérisme et du matérialisme, depuis les hippies des années 70 jusqu'aux néo-ruraux d'aujourd'hui.

On croise dans ces montagnes des familles qui inventent d'autres modes de vie: vie proche de l'autoproduction.

En parallèle de cette population, Massat voit une augmentation du nombre de retraités à la recherche d'un cadre de vie accueillant, offrant tous les services, vecteur d'attractivité.

La diversité de sa population est source de richesse et de complémentarité.

Actuellement nous devons faire face à des demandes d'installation en particulier de jeunes agriculteurs souhaitant se tourner vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, à dimension humaine, en privilégiant les circuits courts : vente directe sur le marché, vente directe auprès des commerçants locaux

Les commerces de proximité

Commerces : boucherie, pâtisserie, cave à vins, tabac presse, quincaillerie, café, restaurants

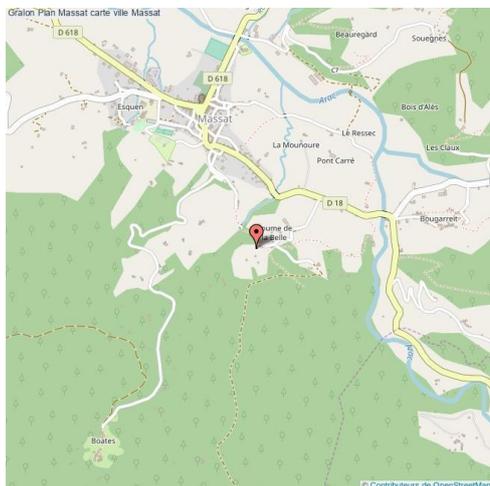
Équipements : mairie, écoles, salle des fêtes, halte-garderie, EHPAD

Services : poste, maison de santé, pharmacie, ambulance, restaurant du cœur, coiffeur, gendarmerie

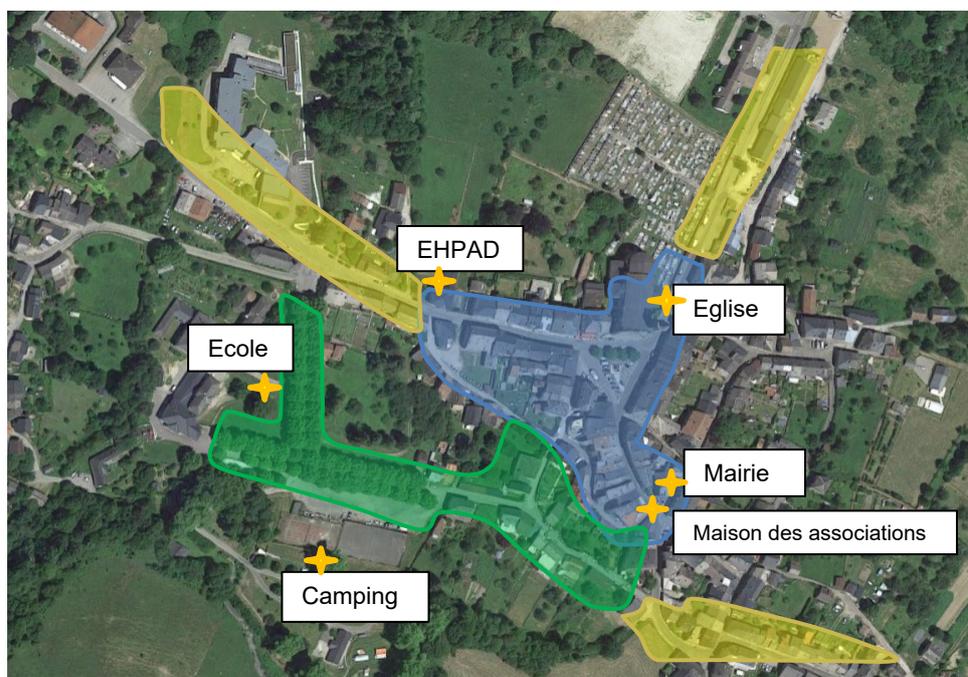
Quelques exemples



Présentation du Bourg centre



De par sa position dans la vallée et anciennement chef-lieu de canton, le bourg centre de Massat a su conserver et développer ses commerces de proximité, ses services publics (poste, maison de santé pluridisciplinaire, EHPAD, poste à essence, distributeur de billets), son école et les activités périscolaires.



En jaune :
entrée de ville

Ces activités sont organisées autour de 2 pôles :

- En bleu : la zone centrale avec la place de l'église, la mairie, la maison des associations
- En vert extension du centre vers le POUËH

La place centrale :

De nombreux commerces sont établis autour de la place centrale.

Mais la place est plus un carrefour routier actuellement aménagé autour du stationnement amenant des conflits d'usage entre les commerçants et les riverains, limitant l'espace pour l'aménagement de lieux de vie (ex : terrasse) et posant le problème de sécurité lors du marché hebdomadaire.

La place centrale ne met pas en valeur les commerces et notre patrimoine, ne répond pas aux besoins en lieu de vie pour la population.



En rouge : commerces alimentaires

En orange : culture (librairie)

En bleu : tout pour la maison

En vert : café

En orange autre service

En jaune : vacant en 2018

Aujourd'hui : ces biens sont occupés en grande partie par des commerces

Mairie et maison des associations

Massat se caractérise par un milieu associatif très riche tant sur le plan culturel que sportif (plus de 30 associations).

La demande d'occupation des salles est importante et les locaux disponibles restent insuffisants pour répondre aux demandes.

Les gens ont besoin de se retrouver, sont demandeurs de liens sociaux, de lieux d'échange.

La mairie possède un bâtiment, anciennement maison d'habitation avec atelier et grange. Cet ensemble immobilier a été occupé de façon urgente et sans cohérence par les associations, les restaurants du cœur, les syndicats intercommunaux par manque de locaux disponibles ailleurs. Son état nécessite une rénovation entière qui doit inclure la maîtrise de l'énergie, et des matériaux plus écologiques adaptés.

Le chauffage actuel au fioul est complètement inadapté et coûteux.

Le chauffage électrique de la mairie est aussi à reconsidérer.

Un enjeu de rénovation dans son ensemble est à envisager sur ces biens communaux.

Le Pouech

Espace arboré donnant sur l'école, la salle des fêtes, et un espace anciennement terrain de ring hockey et de tennis actuellement inutilisables, le tout dominé par le camping municipal. Seul un espace de jeux pour les petits a été aménagé.

Un manque est ciblé autour des adolescents : pas de zone aménagée, de gymnase ou de stade, de skate parc... d'endroit pour se retrouver,

Liaison entre ces espaces de vie

Nous pouvons constater un manque de liaisons sécurisées entre ces espaces pour les piétons et les vélos en particulier ;

- rue des prêtres, avec un rétrécissement de la route départementale D 118 qui relie la place à la poste et aux écoles.
- rue de la montagne qui part de la place vers la mairie

L'habitat

L'habitat peut être caractérisé comme rural. La commune a réhabilité 2 immeubles de 4 appartements chacun à proximité de la place centrale pour offrir des logements sociaux de qualité et inciter les propriétaires privés à faire de même.

L'immeuble rue des prêtres est conventionné par l'état : PLS.

Ces appartements sont gérés par SOLIHA agence à vocation sociale de l'Ariège depuis le 1 janvier 2021.

Au centre du village, un nombre important de logements vacants est à vendre. Nous constatons actuellement une reprise des ventes et une forte demande d'achats immobiliers.

Diagnostic et identification des enjeux

Atouts :

- ✓ Un enrayement du déclin de la population, avec une augmentation depuis les années 2000, attirée par la qualité de vie liée à notre environnement physique, social et culturel.
En particulier une demande d'installation de personnes souhaitant se tourner vers une production maraîchère en production locale.
- ✓ Des commerces de proximité qui répondent aux besoins quotidiens.
- ✓ Une dynamique avec l'ouverture de nouveaux commerces.
- ✓ Tous les services : maison de santé, pharmacie, cantine scolaire, halte-garderie, poste, école, station essence...
- ✓ Un milieu associatif très riche : **21 associations**
 - **Activités physiques et sportives :**
 - *L'izart de la vallée (cours de gym),
 - *Deux mains jointes (yoga et relaxation)
 - *Massat Randonnées (affilié à la fédération de randonnée pédestre)
 - **Associations culturelles :**
 - * Le comité des fêtes
 - * Les sons pousser les oreilles : *promouvoir le développement de l'expression artistique, notamment musical par la pratique et la création*
 - * *La ménagerie à vélo : promotion des spectacles vivants utilisant des ressources alternatives*
 - * *Massat Musique Montagne : Organisation d'un stage de chant choral et de randonnée en montagne*
 - * *Associations de sauvegarde du patrimoine culturel du Massatois*
 - * *Association des commerçants et artisans de Massat*
 - * *association les Liadoures; promouvoir les costumes, danses et chants local*

- * Association Paysans Artisans des territoires d'Ariège, tous ensemble !: promotion des producteurs et artisans locaux
- * Association Lieu d'initiatives et d'expression naturelle
- * Association de sauvegarde du Courtal de Peyre Auselère
- * Association Le Sentier des Sylves: Balade découverte des plantes sauvages à la demande
- * Association Compagnie Catapulte: Pratique et promotion du théâtre notamment en milieu rural.

- **Associations de Loisirs**

- * *Étincelles ludothèque*: jeux de société
- * Association Le Snood à Poules: Atelier créatif de partage autour de la laine.

- **Associations de solidarité et de service aux personnes**

- * La Murette: Association solidaire et anti-gaspillage, récupération et distribution de vêtements et objets divers
- * Associations familles rurales du Haut-Couserans
- * Associations Les Amis et résidents de l'EHPAD SERVAT
- * Les restaurants du cœur

- ✓ Un attrait touristique en lien avec le site de l'Etang de Lers.
- ✓ Activité pastorale traditionnelle.

Faiblesses

- ✓ Un niveau de revenu faible, une précarité d'une partie de la population et notre éloignement de villes plus importantes entraînent un potentiel de développement limité
- ✓ Des difficultés de circulation liées à la morphologie du cœur de village avec un rétrécissement de l'axe principal de traversée d'agglomération et un stationnement restreint sur la centralité.
- ✓ Un manque ciblé autour des adolescents : pas de zone aménagée, de gymnase ou de stade, de skate parc... d'endroit pour se retrouver, en place du désœuvrement.
- ✓ Manque de foncier : habitat et agriculture.
- ✓ Une dégradation d'une partie des biens communaux (maison des associations, chauffage mairie ...) et patrimoine urbain.

Enjeux et défis à relever

Mise en valeur pratique, sécuritaire et esthétique de notre village en collaboration avec la population pour répondre aux besoins répertoriés.

- ✓ Création d'un espace abrité et sécurisé (*une halle couverte*) destinée à accueillir à l'abri des intempéries les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les marchés nocturnes, les manifestations de plein air culturelles et festives.

- ✓ Renforcer le lien social par l'aménagement de la *maison des associations* : définir les besoins et réhabilitation du bâtiment qui doit inclure la maîtrise de l'énergie et de matériaux plus respectueux de l'environnement.
- ✓ Prendre en compte les besoins en espace d'activité pour les adolescents : City stade, skate parc, gymnase, endroit pour se retrouver...
- ✓ Renforcer le tissu commercial : soutenir le développement des activités existantes, orienter les porteurs de projet vers les partenaires susceptibles de les accompagner.
- ✓ Organiser la mobilité dans le bourg centre incluant la circulation des voitures, vélos, le stationnement, les espaces piétonniers, paysagers, le mobilier urbain, et les différents réseaux d'eau, assainissement ...
- ✓ Définir une stratégie foncière sur le volet urbain (partenariat avec l'EPF Occitanie) pour favoriser la réhabilitation des logements et des commerces vacants, mais également sur le volet agricole (mise en place d'une veille foncière avec la SAFER) afin de faciliter l'accès au foncier au porteur de projet et soutenir ainsi les projets d'installation.
- ✓ Mener des actions sur la transition énergétique et écologique (extinction de l'éclairage nocturne, réhabilitation de l'habitat, revégétalisation du bourg ...)
- ✓ Structurer l'accueil touristique :
Renforcement de la cohésion du bourg avec le site de l'étang de lers pour engendrer des retombées économiques profitables à la vallée.
Actuellement un projet de développement touristique et économique du site est en cours avec pour objectifs :
Développer l'offre de découverte patrimoniale (géologie, pastoralisme, faune/flore ...)
Développer et dynamiser les activités de pleine nature été/hiver.
Moderniser le Centre d'accueil, et mise aux normes de la partie restaurant.

D'où la réflexion sur la création d'un d'hébergement de groupe sur le bourg centre par un aménagement et une modernisation du camping et/ou d'un des bâtiments des Montels attenant à l'école.

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

- ✓ Associer la population et les acteurs économiques

La participation citoyenne représente une étape essentielle dans le travail sur le centre-bourg. C'est un moment de partage entre le groupe de travail et les habitants, les usagers, les consommateurs ou encore les associations.

L'intégration de ces personnes permet d'alimenter et légitimer le travail mené.

Les modalités de participation citoyenne sont diverses : par le site de la mairie, par des questionnaires, par des réunions publiques à thèmes (après la crise sanitaire)

- ✓ Hiérarchiser les problématiques pour définir des premières pistes d'intervention.

Tenir compte des possibilités financières de la commune pour se projeter et hiérarchiser les réalisations

Secteurs d'intervention prioritaires à court terme et opérationnalisation de l'action.

- Renforcer les possibilités d'accueil commerciales et événementiels : construction d'une halle couverte
- Renforcer l'offre en équipement à la population : en particulier au niveau sportif par l'implantation d'un city-stade, d'un skate-park... et d'un lieu pour les adolescents. Voir dans un 2^e temps d'un gymnase.
- Renforcer le tissu social : Répondre aux besoins en locaux exprimés par les associations et services à la population :
 - 1^e temps : diagnostic et étude de faisabilité sur la maison des associations
 - 2^e temps : réhabilitation du bâtiment, mise en accessibilité, rénovation énergétique.
- Améliorer les conditions d'accueil de la mairie, prévoir une extension si possible et une amélioration énergétique.
- Renforcer l'offre touristique : en particulier de groupe par un travail sur le camping :
 - 1^e temps : état des lieux et perspectives de développement
 - 2^e temps : aménagement à réaliser

En parallèle avec ces réflexions, et de façon transversale

- ✓ Revoir la place de la voiture dans le bourg centre : le sens de circulation, l'organisation du stationnement des véhicules (création de places)
- ✓ Améliorer l'aménagement du cheminement entre les principaux points du village : des liaisons sécurisées pour les piétons, vélos permettant de faire le lien entre des parkings identifiés et la place du village, entre l'école et la place, entre la halle et la place ou vers l'arrêt d'autocar.
- ✓ Amélioration du cadre de vie par un aménagement paysager du bourg. Valorisation des espaces dans le respect des valeurs de développement durable et écologique.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

Axe stratégique 1 : améliorer le cadre de vie et les lieux de vie

Fiche action 1.1

Projet 1.1.1 Repenser et réaménager la place de l'église

Projet 1.1.2 revoir la place de la voiture dans le bourg centre et l'organisation du stationnement

Projet 1.1.3 Aménager la traversée du bourg : axe départemental pour aménager un accès protégé entre l'EHPAD et le centre bourg

Projet 1.1.4 Aménager une liaison piétonnière et cyclable entre les espaces de vie que sont Le Pouech, l'école, la place de l'église et la place de la mairie

Axe stratégique 2 : Amélioration de l'habitat

Fiche action 2 : Encourager la rénovation de l'habitat privé

Axe stratégique 3 : Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie

Fiche action 3.1 : Mise en adéquation de la maison la maison des associations avec le besoin du tissu associatif

Action 3.1.1 : Etude de mise en perspective de l'utilisation des locaux par les différents utilisateurs

Action 3.1.2 : Rénovation des locaux dans le respect de notre environnement.

Action 3.1.3 : Rénovation énergétique ; Etude et réalisation d'un chauffage bois incluant la maison des associations et la Mairie

Fiche action 3.2 : Aménagement d'un espace sportif au Pouech type city stade, et skate park

Fiche Action 3.3 : Mise aux normes handicaps de l'office de tourisme, de l'église

Fiche action 3.4: extension de la mairie pour répondre aux besoins en bureaux et salles de travail, et amélioration et rénovation énergétique

Axe stratégique 4 : soutenir la vitalité de l'économie locale

Fiche action 4.1 : Mise en place d'actions pour soutenir et créer de l'activité économique

Action 4.1.1 : Création d'une halle couverte pour accueillir les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les marchés nocturnes, les manifestations de plein air culturelles et festives.

Action 4.1.2 : Modernisation du camping

Fiche action 4.2 : Soutenir les activités existantes

Aménagement touristique ; Modernisation du camping 1^{er} semestre 2021

En parallèle réflexion avec le CAUE sur la globalité de l'aménagement de l'espace et des mobilités au sein du bourg en 2021

Les deux premières actions mise en place dès 2021 sont donc :

- la halle
- l'étude en vue de l'aménagement de la maison des associations (dite maison jaune)

En raison de nos moyens financiers et humains pour porter et suivre les dossiers, une priorité est donnée à la nécessité aux besoins en infrastructure et à leur accès.

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION	Court terme (2021)	Moyen terme (2022-2023)	Long terme (2023-2025)
--	-------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

AXE STRATÉGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie				
FICHE ACTION 1.1	Projet 1.1.1 Repenser et réaménager la place de l'église			
	Projet 1.1.2 Revoir la place de la voiture dans le bourg centre et l'organisation du stationnement			
	Projet 1.1.3 Aménager la traversée du bourg : axe départemental pour aménager un accès protégé entre l'EHPAD et le centre bourg			
	Projet 1.1.4 Mise aux normes handicaps de l'office de tourisme, de l'église			
FICHE ACTION 1.2	Projet 1.2 Sécuriser les cheminements piétonniers	Se fera progressivement par secteur en fonction des aménagements		
AXE STRATÉGIQUE 2 : Favoriser la rénovation de l'habitat				
FICHE ACTION 2.1	Projet 2.1 Encourager la rénovation de l'habitat privé			
AXE STRATÉGIQUE 3 : Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie				
FICHE ACTION 3.1	Projet 3.1.1 Etude de mise en perspective de l'utilisation des locaux par les différents utilisateurs	étude		
	Projet 3.1.2 Rénovation des locaux dans le respect de notre environnement.		APS	Réalisation
	Projet 3.1.3 Rénovation énergétique ; Etude et réalisation d'un chauffage bois incluant la maison des associations et la Mairie			
FICHE ACTION 3.2	Projet 3.2 extension et amélioration de la mairie			
FICHE ACTION 3.3	Projet 3.3.1 : Création d'un city stade	étude	Réalisation	
	Projet 3.3.2 : Création d'un skate park			
AXE STRATÉGIQUE 4 : Soutenir la vitalité de l'économie locale				
Fiche action 4.1	Projet 4.1.1Création d'une halle couverte pour accueillir les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les marchés nocturnes, les manifestations de plein air culturelles et festives.	APS Dépôt permis de construire Début travaux	Fin travaux 2022	
	Projet 4.1.2 Modernisation du camping	étude	Début travaux	

Article 5 : Le Programme Opérationnel 2021

Le Programme Opérationnel 2021, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat de développement territorial du Couserans 2018-2021.

Il fera l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat de développement territorial du Couserans.

Ce programme 2021 est présenté dans le tableau de l'article 4 et détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

Les projets prévus au-delà de 2021, sont présentés à titre indicatif (hors période contractuelle).

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2021)	Moyen terme (2022-2023)	Long terme (2023-2025)
AXE STRATÉGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie				
FICHE ACTION 1.1	Projet 1.1.1 Repenser et réaménager la place de l'église			
	Projet 1.1.2 Revoir la place de la voiture dans le bourg centre et l'organisation du stationnement			
	Projet 1.1.3 Aménager la traversée du bourg : axe départemental pour aménager un accès protégé entre l'EHPAD et le centre bourg			
	Projet 1.1.4 Mise aux normes handicaps de l'office de tourisme, de l'église			
FICHE ACTION 1.2	Projet 1.2 Sécuriser les cheminements piétonniers	Se fera progressivement par secteur en fonction des aménagements		
AXE STRATÉGIQUE 2 : Favoriser la rénovation de l'habitat				
FICHE ACTION 2.1	Projet 2.1 Encourager la rénovation de l'habitat privé			
AXE STRATEGIQUE 3 : Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie				
FICHE ACTION 3.1	Projet 3.1.1 Etude de mise en perspective de l'utilisation des locaux par les différents utilisateurs	étude		
	Projet 3.1.2 Rénovation des locaux dans le respect de notre environnement.		APS	Réalisation
	Projet 3.1.3 Rénovation énergétique ; Etude et réalisation d'un chauffage bois incluant la maison des associations et la Mairie			
FICHE ACTION 3.2	Projet 3.2 extension et amélioration de la mairie			
	Projet 3.3.1 Création d'un city stade	étude	Réalisation	

FICHE ACTION 3.3	Projet 3.3.2 Création d'un skate park	étude	Réalisation	
AXE STRATÉGIQUE 4 : Soutenir la vitalité de l'économie locale				
Fiche action 4.1	Projet 4.1.1 Création d'une halle couverte pour accueillir les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les marchés nocturnes, les manifestations de plein air culturelles et festives.	APS Dépôt permis de construire Début travaux	Fin travaux 2022	
	Projet 4.1.2 Modernisation du camping	étude	Début travaux	

Axe 1	Fiche action 1.1.
Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie	Aménager la traversée du bourg, la place et le parvis de l'église Repenser le stationnement dans le centre du village
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cette action s'inscrit plus largement dans un contexte de revitalisation du centre bourg, par l'amélioration de l'attractivité du village et par une réorganisation du stationnement. De plus, l'ensemble des projets entrepris va permettre de prendre en compte le schéma d'accessibilité et la mise en place de cheminements entre les lieux de vies importants. (Commerces, place de l'église, mairie, Poste, école, Pouech...).</p> <p>Conjointement à l'effacement des réseaux d'électricité et à un changement de l'éclairage public par le SDE 09 et la mise en conformité du réseau d'eau et d'assainissement sera effectuée la reprise de la chaussée en lien avec le conseil départemental.</p> <p>Le projet de traverse prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la rénovation des trottoirs ● Le contrôle de la vitesse sur l'axe départemental ● La création d'un cheminement sécurisé entre les différents lieux de vie ● La végétalisation de certaines zones en vue d'un embellissement de la traverse <p>Le projet se poursuit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La rénovation de la place de l'église ● Réflexion et différents aménagements en lien avec la problématique du stationnement sur la commune. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'attractivité de la commune – Sécuriser la traverse ; axe départementale – Sécuriser les cheminements piétonniers – Embellir le village pour améliorer le cadre de vie – Gérer la circulation dans le centre bourg et améliorer le stationnement – Mise aux normes en développant le schéma d'accessibilité. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 1.1.2. : Place de la voiture et stationnement</p> <p><i>Description</i> : Améliorer la circulation piétonne, automobile et le stationnement</p> <p>Ce programme se fera progressivement par secteur mais à partir de l'élaboration d'un schéma global d'ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pré étude par le CAUE d'un parking sortie vers l'Etang de Lers -Etudier un parking à l'entrée du village depuis le col de port -Réaménagement parking au Poueh : voir projet Halle et terrain d'activités sportives <p>Maître d'ouvrage : Mairie de Massat</p>	<p>Projet d'un parking rue des faurs, en sortie vers l'Etang de Lers</p>

<p>Coût estimatif ?</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>La réalisation des travaux doit s'étaler sur plusieurs années (de 3 à 5 ans)</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenariat technique : CAUE, Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, PNR</p> <p>Partenariat financier : Région, Département, Etat, SDE09, Services des eaux du Couserans</p>	 
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
<p><i>Préciser ici les indicateurs envisagés pour l'évaluation de l'ACTION dans son ensemble.</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.1.
Améliorer le cadre de vie : l'habitat	Encourager la rénovation de l'habitat privé
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Nombre de logements en 2017 : 997 dont 335 en logement principal et 562 en logements secondaires ou occasionnels, 80 vacants. Les résidences principales sont occupées par leur propriétaires pour 411 logements et par des locataires pour 145 Le revenu moyen est très bas avec un taux de chômage de près de 16% 45% de la population a plus de 60 ans</p> <p>Qualité des logements : caractéristiques souvent vétustes. On note actuellement une tendance à l'achat de maisons dans le bourg avec des objectifs de rénovation.</p> <p>Au niveau du logement social, la mairie a fait deux opérations de rénovations de deux immeubles avec l'ANAH qui sont depuis janvier 2021 en gestion par la maison de l'habitat de l'Ariège soit 8 appartements.</p>	
Objectifs stratégiques	
Soutenir la rénovation de l'habitat privé sur les volets énergétique et adaptation des logements au vieillissement de la population.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 2.1. : encourager à la rénovation de l'habitat privé</p> <p><i>Description :</i> Inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover les logements en s'appuyant sur le dispositif d'aides mis en place par la Communauté de Communes, la région pour la partie énergétique. Pour les constructions neuves : avant chaque dépôt de permis à la mairie : recevoir les porteurs de projets et les inciter à prendre des matériaux plus écologiques et respectueux de l'environnement (toi en ardoise dans le centre bourg) Maître d'ouvrage : Mairie de Massat</p> <p>Coût estimatif :</p> <p>Calendrier prévisionnel : Tout au long du mandat</p> <p>Partenaires potentiellement concernés Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ANAH, SoliHa, Région (éco-cchèque), Département, Caisses de retrait</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1.
Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie	La maison des associations : utilisation et rénovation dite maison jaune
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La mairie possède une grande maison ou progressivement les associations ont été hébergées de façon cumulative, sans concertation en fonction des demandes.</p> <p>Actuellement 7 associations et 2 syndicats intercommunaux occupent l'espace:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ludothèque qui propose des prêts de jeu et des animations autour des jeux de société en partenariat avec l'association le Couserans du jeu - Le comité des fêtes de massat - L'oeil du souffleur(éditer, promouvoir, valoriser le théâtre, la poésie, l'essai, les oeuvres artistiques les liadoures - Le snood à poules: Partager et échanger des savoirs autour de la laine et le patois local - les sons pousser les oreilles: promouvoir le développement de l'expression artistique, notamment musical par la pratique et la création - Les restaurant du Coeur - deux syndicats intercommunaux: le Sive et le syndicat de l'Etang de Lers <p>Elle est située plein centre bourg, place de la mairie.</p> <p>Cette ancienne maison est en très mauvais état (pas de double vitrage, chaudière fioul et chauffage défaillant avec un coût énergétique très élevé, toiture réparée suite à fuite</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : besoin, attente, activités, mode d'occupation des associations, accueil public (sive...) - Mise en perspective des besoins, de l'utilisation des locaux et la construction d'un projet partagé - Elaboration de l'avant-projet sommaire en lien avec les utilisateurs - Réalisation des travaux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 3.1.1 : Etude de mise en perspective de l'utilisation des locaux par les différents utilisateurs</p> <p>Descriptif : Trame de l'étude-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités de la structure - Utilisation des locaux - Attentes et besoins <p>Maître d'ouvrage : Mairie Maîtrise d'œuvre : Strater accompagnement de projet de développement</p> <p>Coût estimatif : 5200 HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2021 début février 2021 et remise de l'étude</p>	

pour fin 2021

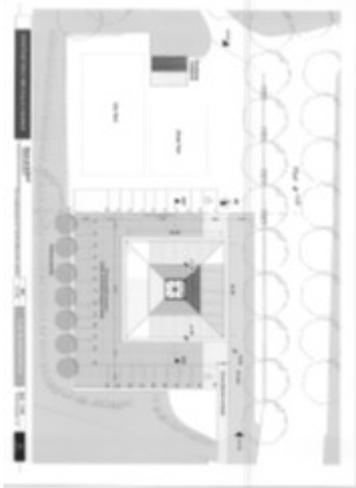
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Région



Évaluation et suivi de l'ACTION

Préciser ici les indicateurs envisagés pour l'évaluation de l'ACTION dans son ensemble.

Axe 4	Fiche action 4.1
Soutenir la vitalité de l'économie locale	Création d'une halle couverte
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Une place importante de la vie du village s'organise autour des marchés bi-hebdomadaire le jeudi et dimanche matin ou l'artisanat et les produits locaux sont mis en valeur.</p> <p>Besoin repéré : absence d'un espace abrité et sécurisé (destinée à accueillir à l'abri des intempéries les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les marchés nocturnes, les manifestations de plein air culturelles et festives. Elle répondrait aussi à un manque pour les activités de plein air des écoles , garderie et accueil jeunesse ainsi que la pratique libre pour la population d'activités.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Création d'une Halle couverte au Poueh</p> <p>Elaboration du cahier des charges dans le respect du cadre de vie du Pouech : toiture ardoise, charpente et poteau bois, surface de 400m² pour répondre aux besoins exprimés.(20x20m)</p> <p>Étude cadastrale en lien avec le PLU .</p> <p>Aménagement de la circulation, du stationnement autour de la halle et paysager.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Descriptif : La halle sera une construction en bois carrée, de 20m x 20m, donc de 400m², posée sur une dalle de béton. Elle serait constituée d'une première toiture à 4 pans périphérique à faible pente couverte en zinc, et ensuite d'un lanterneau central en 4 pans avec une pointe vitrée sur une couverture en ardoises.</p> <p>Maître d'ouvrage : Architecte ; M Arcangéli</p> <p>Coût estimatif : : 569 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel</p> <p><input type="checkbox"/> 2020 APS</p> <p><input type="checkbox"/> 2021 dépôt du permis et réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 fin des travaux 1^e trimestre si nécessaire</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Syndicat d'énergies de l'Ariège, PNR, CCI, Communauté de communes</p> <p>Partenariat financier : DETR, Région, département, Europe (feder)</p>	<p style="text-align: center;"><i>Plan de masse implantation Poueh</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Implan</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>tation et stationnement</i></p>
Évaluation et suivi de l'ACTION	
<i>Préciser ici les indicateurs envisagés pour l'évaluation de l'ACTION dans son ensemble.</i>	

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **Projet de territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées :**

La candidature de la municipalité de Saint-Lizier au titre du dispositif Bourgs-Centres de la Région Occitanie s'inscrit dans la continuité du Projet de Territoire 2016-2026 de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

A ce titre, le projet répond aux enjeux et axes stratégiques relatifs à *“l'Économie, l'Emploi et la Formation”*, au *“Tourisme et au patrimoine”*, au *“Développement social”*, à la *“Culture”*.

Cf. Projet de Territoire du Couserans 2016-2026 - Communauté de Communes Couserans-Pyrénées

• **la charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (prolongée jusqu'en 2024).**

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Massat et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,...)
- transition écologique
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par la Commune de de Massat et la Communauté de Communes Pyrénées Couserans, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat de développement territorial du Couserans.

Il se déclinera en programme annuel qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial du Couserans.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de l'Ariège

La population de l'Ariège augmente sans discontinuité depuis 30 ans. L'Ariège a gagné 20 000 habitants depuis 1982 et atteint aujourd'hui 153 300 habitants. D'ici 2040, cet accroissement devrait se poursuivre et le département être peuplé de 40 000 habitants supplémentaires.

L'Ariège attire beaucoup d'actifs de toutes les catégories, ainsi que des jeunes ménages accompagnés de leurs enfants. Malgré cela, le vieillissement de la population est inéluctable, même s'il est relativement mesuré. Les défis que cela impose de relever sont nombreux :

- Comment répondre aux besoins des plus jeunes en mettant l'accent sur les équipements sportifs, de santé et l'emploi,
- Comment répondre aux besoins des parents nécessitant des services liés à l'éducation, la santé, la culture...,
- Comment répondre aux besoins des plus âgés, avec un spectre d'équipements large comprenant santé, soins à domicile, services d'aide aux personnes, loisirs...

Le département de l'Ariège, notamment compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale, a approuvé en 2017 son Plan Départemental de Développement Stratégique « Ariège 2030 » ainsi que son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018-2024.

Le Département aura donc pour objectifs d'offrir des services de qualité et suffisants pour répondre aux populations existantes et nouvelles. Il aura pour cela quatre priorités d'intervention :

1. un lien social renforcé, en s'appuyant sur une offre de structures culturelle et sportive,
2. la présence et le dynamisme de commerces et d'activités économiques diversifiées (artisanat, tertiaire...) au service de l'emploi,
3. une offre de santé de premier recours garantissant le bien-être de la population,
4. un habitat adapté aux parcours résidentiels des habitants, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de confort, de modes de vie (Très Haut Débit) ;

et d'Agir pour l'attractivité de leurs territoires grâce à huit priorités d'intervention :

1. en valorisant leur cadre de vie en qualifiant les espaces publics,
2. grâce à un patrimoine de qualité, préservé et valorisé,
3. grâce à la valorisation du patrimoine agricole dans des filières de proximité alimentaires,
4. une accessibilité du bourg qui prend en compte toutes les mobilités et sa connexion à un réseau urbain et rural,
5. être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins des entreprises : qualité des infrastructures, Très Haut Débit,
6. en accompagnant la diversification et la montée en gamme des équipements et des prestations touristiques,

7. en garantissant un environnement économique favorable à la création d'emploi,

8. grâce au développement d'un tissu économique s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale.

Dans le cadre de sa politique de reconquête des centres bourgs, le Conseil départemental soutient les communes pour les opérations d'aménagement urbain (halle, place, espace public ...). La réhabilitation des façades et des logements sociaux communaux et des logements des propriétaires bailleurs privés dans le cadre des Programmes d'Intérêt Généraux est également subventionnée.

Les opérations d'urbanisation en traverses d'agglomération sur route départementale sont également soutenues (sécurité routière, accessibilité, continuité des cheminements doux et requalification paysagère).

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées mobilisera ses dispositifs et personnels en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Massat, et ce notamment dans les domaines suivants :

- Développement économique dont le commerce,
- Planification urbanistique (ScoT),
- Valorisation des façades,
- Amélioration de l'Habitat (notamment PIG Couserans),
- Actions en faveur d'une mobilité durable,
- Équipements de services à la population,
- Qualification de l'offre touristique,
- Valorisation du patrimoine et de la culture,
- Valorisation du sport,
- Transition énergétique (PCAET).

Article 10 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

La Charte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été approuvée par les collectivités locales concernées (communes, intercommunalités, Département de l'Ariège, région Occitanie) et par l'État. Elle engage ses signataires. Ses dispositions prévoient notamment :

Article 12 : Viser l'équité dans l'accès aux services

La facilité d'accès aux services est un facteur déterminant de l'aménagement du territoire et du maintien voire du développement des populations. En la matière, le Parc connaît une situation contrastée : globalement elle est favorable, avec des temps d'accès inférieurs à la moyenne nationale ; localement elle est défavorable, en particulier en amont de vallée et sur certains secteurs où les pôles de services peuvent être considérés comme insuffisamment équipés.

Pour viser l'équité dans l'accès aux services, les enjeux résident dans :

- le maintien des services et le confortement du rôle des pôles de services ;
- l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre en logements ;
- la nécessaire concertation à l'échelle territoriale quant à l'organisation des services ;
- la réduction des déséquilibres territoriaux par le développement d'un accès équitable aux différents réseaux (transports, TIC...) et équipements.

Pour y répondre, les objectifs du Parc sont les suivants :

- Optimiser le maillage des commerces, des services et de l'offre artisanale (Article 12.1) ;
- Favoriser l'accès équitable aux réseaux dans les zones d'habitat permanent et d'activité (Article 12.2) ;
- Développer et améliorer l'offre en logements en qualité et en accessibilité (Article 12.3) ;
- Privilégier un accès équitable aux équipements et pratiques culturels et sportifs (Article 12.4) ;
- Fixer une population permanente sur les communes, en particulier les plus fragiles (Article 12.5).

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional intervient en appui aux collectivités et projets du PNR :

- en mettant à leur disposition son ingénierie spécialisée pluri-thématique (architecte, paysagiste et autres chargés de mission...) : appui à maîtrise d'ouvrage...
- en pilotant des dispositifs d'accompagnement financiers (dispositifs régionaux dont Contrat Occitanie, appels à projets de l'Europe, de l'Etat....
- en portant directement des études, programmes et opérations : ex. Continuités Ecologiques – TVB, Plan Global de Déplacements, Plan Climat...

Article 11 : Contributions du CAUE 09 à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation

Dans le cadre de ses missions de conseils et de la convention conclue avec la Région Occitanie, le CAUE de l'Ariège accompagne les démarches de requalification des Bourgs Centres Occitanie. Il conseille et accompagne les collectivités dans leur réflexion globale sur l'amélioration du cadre de vie : architecture, paysage, urbanisme et ce à toutes les échelles.

Le CAUE de l'Ariège participera aux réunions de travail pour les réflexions autour des projets concernés, établira notes d'opportunités si nécessaire afin d'aider à la décision en amont de la maîtrise d'œuvre.

Son action portera en particulier sur les points précisés dans les fiches actions. _

Article 12 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Massat
- La Communauté de Communes Couserans Pyrénées
- le PNR des Pyrénées Ariégeoises
- la Région Occitanie
- le Département de l'Ariège
- le CAUE de l'Ariège.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Massat :

- les services de l'Etat, en particulier la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège
- la Chambre de Commerce,
- la Chambre de Métiers

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Massat et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

ANNEXE : Fiches actions avec travaux prévus en 2022

Axe 1	Fiche action 1.1.
Améliorer le cadre de vie et les lieux de vie	Aménager la traversée du bourg La place et le parvis de l'église Repenser le stationnement dans le centre du village
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Cette action s'inscrit plus largement dans un contexte de revitalisation du centre bourg, par l'amélioration de l'attractivité du village et par une réorganisation du stationnement. De plus, l'ensemble des projets entrepris va permettre de prendre en compte le schéma d'accessibilité et la mise en place de cheminements entre les lieux de vies importants. (Commerces, place de l'église, mairie, Poste, école, Pouech...).</p> <p>Conjointement à l'effacement des réseaux d'électricité et à un changement de l'éclairage public par le SDE 09 et la mise en conformité du réseau d'eau et d'assainissement sera effectuée la reprise de la chaussée en lien avec le conseil départemental.</p> <p>Le projet de traverse prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la rénovation des trottoirs ● Le contrôle de la vitesse sur l'axe départemental ● La création d'un cheminement sécurisée entre les différents lieux de vie ● La végétalisation de certaines zones en vue d'un embellissement de la traverse <p>Le projet se poursuit par:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La rénovation de la place de l'église ● Réflexion et différents aménagements en lien avec la problématique du stationnement sur la commune. 	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'attractivité de la commune – Sécuriser la traverse ; axe départementale – Sécuriser les cheminements piétonniers – Embellir le village pour améliorer le cadre de vie – Gérer la circulation dans le centre bourg et améliorer le stationnement – Mise aux normes en développant le schéma d'accessibilité. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	

Projet 1.1.1. : Repenser et réaménager la place de l'église

Description : repenser entièrement la place et surtout le stationnement

La place de l'église doit devenir un lieu de vie et non un parking comme actuellement

Maître d'ouvrage : Mairie de Massat

Coût estimatif : Important certainement autour de 500 000€

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2018 : étude pré-opérationnelle / 2019 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

2022 pour l'étude et pas avant 2024 pour les premiers travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

CAUE

Communauté de Communes Couserans-Pyrénées

PNR

Partenariat financier :

Région

Département

Etat

SDE09

Services des eaux du Couserans

Localisation dans le bourg centre place centrale du village



la place



Jour de marché sur la place

Projet 1.1.3. : Aménager la traversée du bourg

Description : Améliorer la circulation piétonne

- Pour une mise en sécurité : trottoir, réglementation de la vitesse...
- Pour créer du lien entre les différents pôles d'activité

Ce programme se fera progressivement par secteur mais à partir de l'élaboration d'un schéma global d'ensemble

-Pré étude par le CAUE

Maître d'ouvrage : Mairie de Massat

Coût estimatif ?

Calendrier prévisionnel : *La réalisation des travaux doit s'étaler sur plusieurs années (de 3 à 5 ans)*

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

CAUE, Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, PNR

Partenariat financier :

Région, Département, Etat, SDE09, Services des eaux du Couserans

Départementale 618 allant de la place vers l'EHPAD, les



écoles (pas de trottoir)

Rue de la montagne allant de la place de l'église vers la mairie et la maison des associations.



Projet 1.1.4: Mise aux normes handicaps

Parvis de l'église et bureau de l'office de tourisme

Description :

Mise aux normes d'accessibilité pour permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements

Maître d'ouvrage : Mairie de Massat

Coût estimatif ?

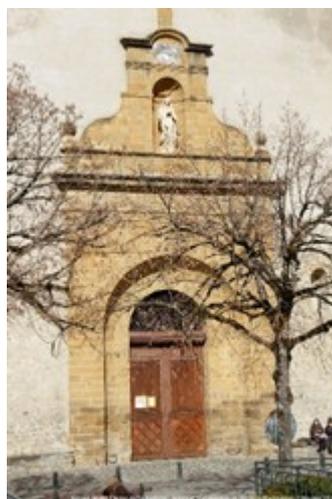
Calendrier prévisionnel :

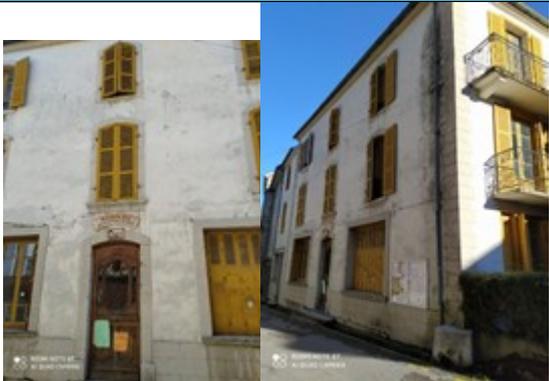
Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, PNR

Partenariat financier :

Région, Département, Etat,



Axe 3	Fiche action 3.1.
Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie	La maison des associations : utilisation et rénovation Dite maison jaune
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La mairie possède une grande maison ou progressivement les associations ont été hébergées de façon cumulative, sans concertation en fonction des demandes.</p> <p>Actuellement 7 associations et 2 syndicats intercommunaux occupent l'espace:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ludothèque qui propose des prêts de jeu et des animations autour des jeux de société en partenariat avec l'association le Couserans du jeu - Le comité des fêtes de massat - L'oeil du souffleur(éditer, promouvoir, valoriser le théâtre, la poésie, l'essai, les oeuvres artistiques - les liadoures - Le snood à poules: Partager et échanger des savoirs autour de la laine et le patois local - les sons pousser les oreilles: promouvoir le développement de l'expression artistique, notamment musical par la pratique et la création - Les restaurant du Coeur - deux syndicats intercommunaux: le Sive et le syndicat de l'Etang de Lers <p>Elle est située plein centre bourg, place de la mairie.</p> <p>Cette ancienne maison est en très mauvais état (pas de double vitrage, chaudière fioul et chauffage défaillant avec un coût énergétique très élevé, toiture réparée suite à fuite)</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic : besoin, attente, activités, mode d'occupation des associations, accueil public (sive...) - Mise en perspective des besoins, de l'utilisation des locaux et la construction d'un projet partagé - Elaboration de l'avant-projet sommaire en lien avec les utilisateurs - Réalisation des travaux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 3.1.2 : Rénovation du bâtiment dans le respect de l'environnement et des normes énergétiques</p> <p>Descriptif : Trame de l'étude-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités de la structure - Utilisation des locaux - Attentes et besoins <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : ? mais proche de 800 000€ en raison des coût de la rénovation au m2</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 à 2024 probablement</p>	

Partenaires potentiellement concernés :
CAUE, PNR, ADEME
 Partenariat financier : Etat, Région, Département, Europe ? à finaliser pendant la construction du projet

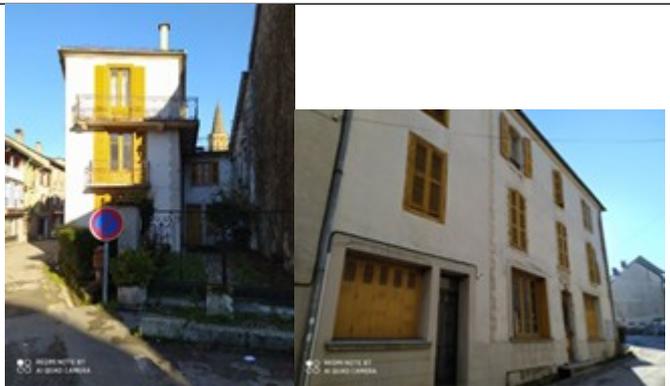
Projet 3.1.3
CHAUFFERIES BOIS COLLECTIVES À ALIMENTATION AUTOMATIQUE
 Chaufferie dédiée à la mairie et la maison des associations (située l'une en face de l'autre)

Objectifs ;
 prendre en compte les énergies renouvelables, lutter contre les effets de serres
 Réduire les coûts énergétiques

Calendrier prévisionnel :
 2022 à 2024 probablement

2022 : étude de faisabilité, réalisée par en lien avec l'ADEME, pour vérifier la pertinence technique et économique du projet d'implantation de la chaufferie

Travaux 2023,24 ensuite associé aux travaux de rénovation de la maison des associations



Exemple de chaufferie

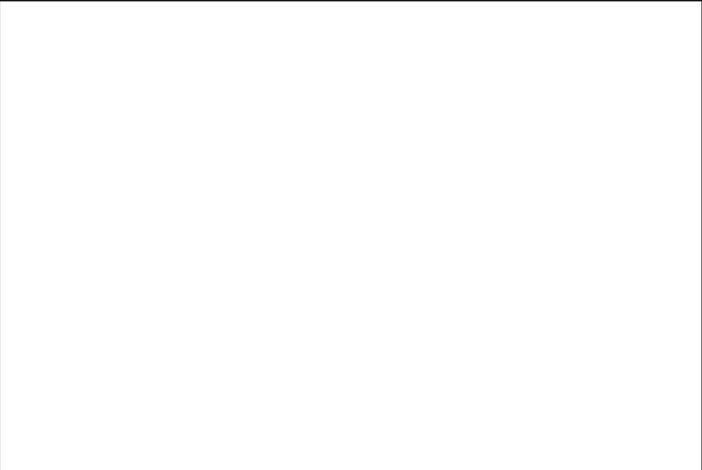


lieu pour mettre la chaufferie

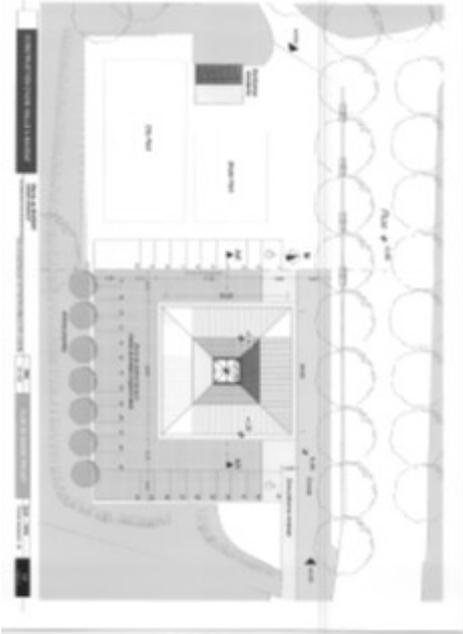
Projet 3.1.4 : Extension et amélioration énergétique de la mairie

Objectifs: pallier au manque de bureaux et créer des espaces de travail pour les élus
 Remédier à un chauffage électrique non adapté

Possibilité d'un achat attenant à la mairie et travaux d'isolation et de chauffage
 Pour le chauffage en lien avec le projet de la maison des associations



Évaluation et suivi de l'ACTION

Axe 3	Fiche action 3.3
Réaménager les équipements municipaux et mettre en place un plan d'économie d'énergie	Aménagement d'un espace sportif au POUECH
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Nécessité de prendre en compte les besoins des adolescents et aussi de l'école en lieu d'activités sportives inexistant actuellement	
Objectifs stratégiques	
Dans un premier temps, , aménager au Pouech, un city stade et un skate park dans la partie complémentaire à la halle	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Projet 3.3.1: City stade</p> <p>Descriptif : Un terrain, des dizaines de possibilités ! <i>Basket, hockey, athlétisme, football ou encore badminton. C'est un véritable lieu de rencontres et de partage. Ce, ils sont utilisables par des scolaires, des petits groupes sportifs ou juste des groupes d'amis qui souhaitent se retrouver autour d'une partie de sport. .</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 60 000 € plus la préparation du support avec un nivelage important 30 000 € Donc entre 90 000 et 100 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2018 : étude pré-opérationnelle / 2019 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2020/21 préparation du projet</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 réalisation</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : à définir Partenariat financier : sollicité : état, communauté de communes, région</p>	 <p style="color: blue; font-style: italic;">Un exemple</p> 

Projet 3.2.1: Skate Park

Descriptif : En lien avec le city stade
*Un espace de glisse est conçu et réalisé conformément à la norme en vigueur.
Proposer quelques structures cf skate park de Soueix*

Maître d'ouvrage : Mairie

Coût estimatif : A définir

Calendrier prévisionnel :

2020/21 préparation du projet

2022 réalisation

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : à définir
Partenariat financier : sollicité : état,
communauté de communes, région



Évaluation et suivi de l'ACTION

Préciser ici les indicateurs envisagés pour l'évaluation de l'ACTION dans son ensemble.

Axe 4	Fiche action 4.2
Soutenir la vitalité de l'économie locale	Modernisation du camping
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Objectifs stratégiques	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPÉRATIONS ENVISAGÉS	
<p>Descriptif : Redonner au camping ses 2 étoiles perdues en 2016 Accueil : Rénovation et mise aux normes du bâtiment d'accueil ainsi que du chauffage avec 2 chambres à l'étage pour un gardiennage jour et nuit. Création d'une salle de travail et/ou de groupe</p> <p>Prévoir des jeux enfants même si derrière l'école une aire de jeux pour les petits existe.</p> <p>Prévoir un snacking.</p> <p>Hébergement : implantation de chalets en bois pour un accueil individuel ou collectif (nous manquons d'hébergement collectif et devons refuser des groupes) Créer des tentes sur pilotis pour un hébergement à la nuité.</p> <p>Réaménager l'espace entre camping-car, caravanes et tentes pour les rendre plus convivial</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie</p> <p>Coût estimatif : ?</p> <p>Calendrier prévisionnel</p> <p>X 2021 amorce de la réflexion avec la gérante à l'automne</p> <p>X 2022 Montage du projet et début travaux après l'été 2022</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Travail fait en partenariat avec les nouveaux gérants qui prennent leur fonction au 1 avril 2020 et qui ont déjà posé une réflexion avec divers partenaires dont la Cci pour étudier les potentiels de développement et d'animation.</p> <p>CCI, Communauté de Communes, L'ADT, L'ART, le CAUE, le PNR sur le tourisme.</p> <p>Partenariat financier :</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Bloc sanitaire</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Emplacement tente</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Vidange camping-car</i></p>

L'état, la Région, la Communauté de Communes, le département	
Évaluation et suivi de l'ACTION	
<i>Préciser ici les indicateurs envisagés pour l'évaluation de l'ACTION dans son ensemble.</i>	